



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

ECE/TRANS/SC.2/208  
22 janvier 2008

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

**COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE**

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail des transports par chemin de fer

**RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL DES TRANSPORTS PAR CHEMIN DE FER  
SUR SA SOIXANTE ET UNIÈME SESSION  
(Paris, 20 novembre 2007)**

**TABLE DES MATIÈRES**

|  | <i>Paragraphes</i> | <i>Page</i> |
|--|--------------------|-------------|
| I. PARTICIPATION .....   | 1                  | 3           |
| II. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (point 1 de l'ordre du jour).....  | 2                  | 3           |
| III. FACILITATION DU PASSAGE DES FRONTIÈRES EN TRANSPORT<br>FERROVIAIRE INTERNATIONAL (point 2 de l'ordre du jour).....  | 3 – 9              | 3           |
| A. Préparatifs de la Conférence nationale sur la facilitation du<br>passage des frontières en transport ferroviaire international .....  | 3 – 6              | 3           |
| B. Suivi des progrès accomplis dans la facilitation du passage des<br>frontières en transport ferroviaire international .....  | 7 – 9              | 4           |
| IV. CORRIDORS DE TRANSPORT EUROPE-ASIE<br>(point 3 de l'ordre du jour).....  | 10 – 14            | 5           |
| A. Renseignements sur l'état d'avancement du projet inscrit au<br>Compte de l'ONU pour le développement et relatif au<br>développement des liaisons de transport Europe-Asie ..... | 10 – 11            | 5           |
| B. Organisation de parcours de démonstration de trains-blocs de<br>conteneurs sur les liaisons de transport Europe-Asie .....  | 12 – 14            | 6           |

**TABLE DES MATIÈRES (suite)**

|  | <i>Paragraphes</i> | <i>Page</i> |
|--|--------------------|-------------|
| V. SÉCURITÉ ET SÛRETÉ DANS LES TRANSPORTS FERROVIAIRES .....   | 15 – 17            | 7           |
| VI. ACCORD EUROPÉEN SUR LES GRANDES LIGNES INTERNATIONALES DE CHEMIN DE FER (AGC) (point 5 de l'ordre du jour).....  | 18 – 20            | 7           |
| A. Situation concernant l'application de l'AGC.....  | 18 – 19            | 7           |
| B. Propositions d'amendement à l'annexe I de l'AGC .....   | 20                 | 8           |
| VII. PROJET DE PROGRAMME DE TRAVAIL POUR LA PÉRIODE 2008-2012 ET ÉVALUATION BIENNALE (point 6 de l'ordre du jour).....   | 21 – 23            | 8           |
| VIII. ACTIVITÉS D'ORGANES DE LA CEE INTÉRESSANT LE GROUPE DE TRAVAIL (point 7 de l'ordre du jour).....   | 24 – 26            | 9           |
| A. Commission économique pour l'Europe .....   | 24 – 25            | 9           |
| B. Le Comité des transports intérieurs et ses organes subsidiaires ....  | 26                 | 9           |
| IX. ÉTUDE DE LA SITUATION DES CHEMINS DE FER DANS LES ÉTATS MEMBRES (point 8 de l'ordre du jour).....  | 27                 | 10          |
| X. DÉTERMINATION DE LA CAPACITÉ DE L'INFRASTRUCTURE FERROVIAIRE, Y COMPRIS LES ASPECTS RELATIFS À LA REDEVANCE D'UTILISATION (point 9 de l'ordre du jour)..... | 28 – 29            | 10          |
| XI. INTEROPÉRABILITÉ ET HARMONISATION DES CONDITIONS D'EXPLOITATION DES DIFFÉRENTS SYSTÈMES DE TRANSPORT FERROVIAIRE (point 10 de l'ordre du jour).....        | 30 – 31            | 11          |
| XII. PRODUCTIVITÉ DANS LES TRANSPORTS FERROVIAIRES (point 11 de l'ordre du jour).....  | 32                 | 11          |
| XIII. PROJET DE CHEMIN DE FER TRANSEUROPEÛEN (TER).....  | 33 – 34            | 12          |
| XIV. ÉLECTION DU BUREAU POUR LES SESSIONS DE 2008 ET 2009 (point 13 de l'ordre du jour).....   | 35                 | 12          |
| XV. QUESTIONS DIVERSES (point 14 de l'ordre du jour).....  | 36 – 37            | 12          |
| XVI. ADOPTION DU RAPPORT (point 15 de l'ordre du jour).....  | 38 – 39            | 12          |
| <u>Annexe</u>  |                    |             |
| Programme de travail pour la période 2008-2012 .....   |                    | 13          |

## **I. PARTICIPATION**

1. Le Groupe de travail des transports par chemin de fer a tenu sa soixante et unième session le 20 novembre 2007 à Paris, immédiatement après la dernière session du Groupe des chemins de fer de la CEMT. La session a été présidée par M. F. Croccolo (Italie), M. K. Kulesza (Pologne) assurant la vice-présidence. Des représentants des États membres de la CEE ci-après y ont participé: Allemagne, Azerbaïdjan, Estonie, Fédération de Russie, France, Hongrie, Italie, Lettonie, Norvège, Pays-Bas, Pologne, République tchèque, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Suisse, Turquie et Ukraine. Des représentants de la Conférence européenne des ministres des transports (CEMT) et de l'Organisation pour la coopération des chemins de fer (OSJD) étaient aussi présents. Un représentant du projet de chemin de fer transeuropéen (TER) a également participé à la session. Des représentants des organisations non gouvernementales ci-après étaient aussi présents: Association européenne des cheminots (AEC), Union internationale des chemins de fer (UIC) et Comité international des transports ferroviaires (CIT). Le représentant de l'organisation TNO a pris part à la session sur invitation du secrétariat.

## **II. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (point 1 de l'ordre du jour)**

Document: ECE/TRANS/SC.2/207.

2. L'ordre du jour provisoire (ECE/TRANS/SC.2/207) a été adopté<sup>1</sup>.

## **III. FACILITATION DU PASSAGE DES FRONTIÈRES EN TRANSPORT FERROVIAIRE INTERNATIONAL (point 2 de l'ordre du jour)**

A. Préparatifs de la Conférence internationale sur la facilitation du passage des frontières en transport ferroviaire international

Document: ECE/TRANS/SC.2/2007/1.

3. Le Groupe de travail a pris note de l'état d'avancement des préparatifs de la Conférence internationale sur la facilitation du passage des frontières en transport international, ainsi que de l'élaboration i) d'un projet de nouvelle annexe 9 à la Convention internationale sur l'harmonisation des contrôles des marchandises aux frontières («Convention sur l'harmonisation») de 1982 et ii) d'un projet de nouvelle convention internationale visant à faciliter le franchissement des frontières aux voyageurs et aux bagages transportés par voie ferrée. Il a en outre noté que le Groupe de travail des questions douanières intéressant les transports de la CEE (WP.30) n'avait pas encore examiné les deux projets, mais qu'il avait l'intention de le faire à sa prochaine session, prévue du 30 janvier au 2 février 2007.

4. Le Groupe de travail a accueilli avec satisfaction l'information selon laquelle la Fédération de Russie envisageait d'accueillir, durant le second semestre de 2008, la Conférence internationale sur la facilitation du passage des frontières en transport ferroviaire; il a fait observer que la tenue de la Conférence à ce moment-là donnerait amplement le temps de mener à bien la rédaction d'une nouvelle annexe 9 à la Convention sur l'harmonisation de 1982, ainsi

---

<sup>1</sup> Les passages soulignés correspondent aux décisions prises en session et adoptées par le Groupe de travail.

que d'élaborer l'ordre du jour, le programme d'action concernant l'amélioration des procédures de passage des frontières en transport ferroviaire international et d'autres documents.

5. Notant le travail utile accompli par le groupe préparatoire dans le cadre de l'élaboration du texte d'une nouvelle convention internationale visant à faciliter le franchissement des frontières aux voyageurs transportés par voie ferrée, le Groupe de travail est convenu qu'une nouvelle convention pourrait poser des difficultés aux États membres qui sont parties contractantes à la Convention initiale de 1952, étant donné qu'il existerait deux conventions identiques régissant le franchissement des frontières par les trains de transport international de voyageurs.

Par conséquent, le Groupe de travail a décidé de recommander à tous les États membres intéressés par la modification, l'amélioration ou l'actualisation du texte de la Convention de 1952, qui ne sont pas encore parties à cet instrument, d'y adhérer, puis d'engager la procédure pertinente. Le Groupe de travail a estimé que, de cette manière, le conflit entre les deux conventions serait évité et que l'idée d'une révision et d'une modification de la Convention de 1952 serait plus largement soutenue.

6. Au cours du débat qui a suivi, le Groupe de travail s'est félicité de l'accord conclu par l'OTIF et l'OSJD au sujet d'un texte de synthèse de la nouvelle annexe 9 à la Convention sur l'harmonisation de 1982, et a invité tous les États membres de la CEE, ainsi que l'Union européenne, à prendre une part active à l'adoption du texte de la nouvelle annexe 9 et à envisager de participer activement à la prochaine conférence internationale. Notant l'importance spéciale revêtue par la facilitation du passage des frontières pour les pays membres de la CEE n'appartenant pas à l'Union européenne, le Groupe de travail est convenu qu'une conférence internationale bien préparée et judicieusement organisée permettrait d'imprimer un élan nouveau aux efforts visant à simplifier les formalités et à réduire le temps d'arrêt aux frontières dans le transport ferroviaire international.

B. Suivi des progrès accomplis dans la facilitation du passage des frontières en transport ferroviaire international

Documents: ECE/TRANS/SC.2/2007/1, ECE/TRANS/SC.2/2007/2.

7. Suite à la demande formulée par le Groupe de travail lors de sa précédente session, le secrétariat a présenté une note passant en revue les principaux programmes, activités et initiatives menés à l'échelle internationale et visant à suivre et à améliorer les procédures de franchissement des frontières et à réduire les temps d'arrêt aux frontières en transport ferroviaire international. Notant une certaine prolifération d'activités et d'initiatives menées par différentes organisations internationales, le Groupe de travail a décidé d'encourager l'ensemble des organisations concernées à continuer de suivre les procédures de franchissement des frontières, tout en redoublant d'efforts pour mener ces activités selon des modalités coordonnées et harmonisées. Afin qu'il puisse être informé en temps opportun des activités en cours ou prévues dans ce domaine, le Groupe de travail a demandé aux organisations et aux États membres concernés de continuer à communiquer des renseignements sur les activités qu'ils mènent ou qu'ils prévoient de mener en ce qui concerne le suivi des procédures de franchissement des frontières et a demandé au secrétariat de conserver cette question, à titre d'information, à l'ordre du jour de ses sessions ultérieures.

8. Suite à la demande formulée par le Groupe de travail à sa précédente session, l'OSJD a présenté les résultats de ses propres activités de collecte et d'analyse de données sur les procédures de franchissement des frontières, menées dans 20 gares frontière se trouvant dans sept pays membres de l'OSJD. Ces résultats ont fait apparaître d'importants écarts entre les gares étudiées, en ce qui concerne aussi bien les temps d'arrêt des trains que des procédures requises, des heures d'ouverture des bureaux de contrôle aux frontières et d'autres types de contrôle. Prenant note de ces résultats, le Groupe de travail a encouragé l'OSJD à poursuivre cette étude, notamment en vue de la Conférence internationale sur la facilitation du passage des frontières en transport ferroviaire, au cours de laquelle les données et les renseignements de ce type serviraient utilement à attirer l'attention des gouvernements sur l'importance de leurs actions et sur les avantages qu'ils pourraient tirer de la simplification et de l'harmonisation des procédures de franchissement des frontières ainsi que de la réduction des temps d'arrêt des trains internationaux.

9. Le Groupe de travail a également demandé au représentant du TER de mener à terme et d'actualiser l'examen des données relatives au passage des frontières qui avaient été recueillies à plusieurs gares frontière des pays membres du projet TER entre 2001 et 2006 et qui avaient permis de mettre en évidence un certain nombre de goulets d'étranglement et des temps d'arrêt excessifs à plusieurs gares frontière. Le Groupe de travail a de nouveau recommandé au bureau central du TER d'entreprendre, de concert avec l'OSJD, la CER et l'UIC, une analyse plus détaillée des difficultés de fond auxquelles se heurtaient un certain nombre de gares frontière. Il a fait observer que la présentation des résultats de cette analyse détaillée à la Conférence internationale sur la facilitation du passage des frontières en 2008 contribuerait également à améliorer la qualité des débats et faciliterait la formulation de recommandations d'ordre réglementaire, opérationnel et organisationnel visant à simplifier les formalités et à réduire les temps d'arrêt aux fins des contrôles aux frontières.

#### **IV. CORRIDORS DE TRANSPORT EUROPE-ASIE (point 3 de l'ordre du jour)**

A. Renseignements sur l'état d'avancement du projet inscrit au Compte de l'ONU pour le développement et relatif au développement des liaisons de transport Europe-Asie

10. Le Groupe de travail a été informé des résultats obtenus dans la mise en œuvre du projet commun CEE/CESAP sur le développement des liaisons de transport Europe-Asie, inscrit au Compte de l'ONU pour le développement, et des activités programmées pour l'avenir. C'est ainsi qu'il a été informé de la prochaine réunion des ministres des 18 pays concernés par ce projet, qui se tiendrait le 19 février 2008 à l'occasion de la soixante-dixième session du Comité des transports intérieurs de la CEE et au cours de laquelle les ministres devraient se féliciter des résultats obtenus dans la mise en œuvre de ce projet entre 2002 et 2007. Le Groupe de travail a également été informé d'un plan visant à instituer un groupe d'experts qui devrait poursuivre les travaux relatifs à ce projet à partir de février 2008 et rendre compte au Groupe de travail chargé d'examiner les tendances et l'économie des transports de la CEE. Compte tenu de l'évolution très dynamique des infrastructures dans le contexte des liaisons de transport Europe-Asie, ainsi que des nombreux projets et initiatives nationaux et multinationaux, le Groupe de travail est convenu de la nécessité d'une coordination et d'une collaboration plus étroites entre les groupes de travail de la CEE intéressés. À cet égard, le Groupe de travail a fait observer que le groupe d'experts devant être créé en février 2008 constituerait un cadre approprié pour la coordination aussi bien à l'échelle internationale qu'entre les différents groupes de travail

menant des activités en rapport avec les liaisons de transport Europe-Asie. Il a invité les gouvernements intéressés à envisager de désigner leurs experts devant participer aux travaux du groupe d'expert sur les liaisons de transport Europe-Asie.

11. Le Groupe de travail s'est félicité de l'échange d'informations sur les activités se rapportant au développement des liaisons de transport Europe-Asie. Il est convenu que la poursuite de la coordination de toutes les activités connexes et de la concertation entre organisations participantes était indispensable. Il a en outre estimé qu'il constituait une instance appropriée pour un échange d'informations et un suivi réguliers en ce qui concerne les importantes activités se rapportant au volet ferroviaire des liaisons de transport Europe-Asie. Il a demandé au secrétariat de continuer à lui fournir, à sa prochaine session, des renseignements pertinents sur l'état d'avancement du projet sur le développement des liaisons de transport Europe-Asie.

B. Organisation de parcours de démonstration de trains-blocs de conteneurs sur les liaisons de transport Europe-Asie

Documents: ECE/TRANS/WP.5/2007/3 et Add.1.

12. Le Groupe de travail a pris note des renseignements écrits communiqués par le Gouvernement turc et l'OSJD sur leur expérience relative aux parcours de démonstration de trains-blocs. Le Groupe de travail a souligné que les parcours de démonstration de trains-blocs étaient importants en tant que moyen approprié de montrer les avantages potentiels du rail sur certaines liaisons de transport Europe-Asie. Notant également que l'atelier sur les «Enseignements à tirer de l'organisation de parcours de démonstration de trains-blocs de conteneurs sur les liaisons de transport Europe-Asie», devant se tenir immédiatement après la session, donnerait l'occasion de procéder à un examen plus détaillé des questions en jeu, le Groupe de travail a décidé d'examiner des aspects spécifiques durant ledit atelier.

13. Les parcours de trains-blocs de conteneurs étant devenus des services ferroviaires réguliers entre de nombreux pays de la CEE, démontrant ainsi que le rail pouvait offrir des services compétitifs lorsque ces parcours étaient très bien planifiés et organisés, le Groupe de travail a décidé que la communication d'informations régulières sur les parcours de démonstration ne serait plus exigée, mais a demandé au secrétariat de conserver cette question, à des fins d'information, à l'ordre du jour de sa prochaine session.

14. Le Groupe de travail a accueilli avec satisfaction la brochure établie sur la base du document ECE/TRANS/SC.2/2006/2 et résumant les expériences acquises dans l'organisation de parcours de démonstration de trains-blocs de conteneurs sur les liaisons de transport Europe-Asie. Notant que ces expériences avaient été fidèlement décrites dans la brochure du secrétariat, le Groupe de travail a chargé celui-ci d'assurer une large diffusion de cette brochure, mais a estimé qu'il fallait, au préalable, enrichir le contenu du document en améliorant la présentation des aspects réglementaires et juridiques de l'organisation de parcours de trains-blocs de conteneurs, afin d'atteindre tous les usagers potentiels.

## V. SÉCURITÉ ET SÛRETÉ DANS LES TRANSPORTS FERROVIAIRES

15. Le Groupe de travail a pris note des renseignements concernant l'évolution récente de la situation en ce qui concerne la sûreté dans les transports ferroviaires, communiqués par le représentant de l'UIC. Ce dernier a informé le Groupe de travail que la plate-forme de sûreté de l'UIC, mise en place en 2006, devrait permettre à l'UIC de mieux prendre en considération les questions de sûreté dans les chemins de fer et de consolider le travail qu'il avait déjà accompli dans ce domaine. Plusieurs groupes de travail techniques avaient été créés et chargés des questions suivantes: acquis de Schengen et immigration, sûreté de la chaîne logistique, évolution des techniques de sûreté, sûreté dans les trains de voyageurs, sûreté dans les gares et les infrastructures critiques, gestion des grandes manifestations, fraude et contrefaçon de billets, gestion des crises de sûreté et terrorisme. Le représentant de l'UIC a souligné que l'accent était mis sur trois principaux domaines: nouvelles technologies, aspects réglementaires et facteurs humains.

16. Le représentant du Forum international des transports a informé le Groupe de travail de l'organisation, en novembre 2008, de la Table ronde sur la perception des risques et l'analyse coûts-avantages en matière de sûreté. Le représentant de l'Allemagne a également informé le Groupe de travail des activités en cours au sein du Groupe multidisciplinaire d'experts de la sûreté des transports intérieurs de la CEE, lequel devrait terminer ses travaux en 2008 en formulant des recommandations à l'intention des États membres de la CEE.

17. Le Groupe de travail continuera à suivre l'évolution de la situation dans ces deux domaines en se fondant sur les renseignements que lui communiqueront la Communauté européenne, le Forum international des transports, l'UIC ainsi que les autres organisations et organismes internationaux qui participent activement à l'élaboration des volets réglementaires et opérationnels des mesures de sécurité et de sûreté dans le transport ferroviaire. Compte tenu des renseignements ci-dessus, le Groupe de travail a décidé d'examiner à nouveau la question de la sécurité et de la sûreté à sa prochaine session, en 2008. Il a en outre invité l'UIC à organiser, en collaboration avec le secrétariat, un atelier sur les questions de sûreté dans le domaine ferroviaire, à l'occasion de la prochaine session du Groupe de travail en 2008, dans le but de sensibiliser les gouvernements à la nécessité d'aborder la question de la sûreté dans le transport ferroviaire. Afin d'éviter d'éventuels chevauchements ou doubles emplois, le Groupe de travail a souligné que les résultats pertinents des travaux du Groupe multidisciplinaire d'experts de la sûreté des transports intérieurs de la CEE devraient être pleinement pris en compte dans les préparatifs de l'atelier sur les questions de la sûreté dans les chemins de fer, à sa prochaine session.

## VI. ACCORD EUROPÉEN SUR LES GRANDES LIGNES INTERNATIONALES DE CHEMIN DE FER (AGC) (point 5 de l'ordre du jour)

### A. Situation concernant l'application de l'AGC

18. Le Groupe de travail a rappelé la décision F (43) adoptée lors de la quarante-troisième session de la Commission, dans laquelle celle-ci invitait «les gouvernements des pays membres de la CEE à envisager de prendre toutes les mesures nécessaires pour devenir parties à l'AGC» (E/1988/36-E/ECE/1170, chap. IV) et il a noté que les pays suivants étaient actuellement Parties contractantes à l'AGC, ce qui portait leur nombre total à 28: Albanie, Allemagne, Autriche,

Bélarus, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, France, Grèce, Hongrie, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Moldova, Monténégro, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Turquie et Ukraine.

19. Le Groupe de travail a pris note de la situation en ce qui concerne l'application de l'AGC dans les pays membres. Compte tenu de l'importance de l'AGC pour un développement cohérent des infrastructures ferroviaires dans la région de la CEE et, à cette fin, de l'adhésion d'un plus grand nombre de pays membres à cet accord, le Groupe de travail a invité le Secrétaire exécutif de la CEE à encourager les gouvernements qui ne l'avaient pas encore fait à examiner la possibilité d'adhérer à cet instrument.

B. Propositions d'amendement à l'annexe I de l'AGC

Document: ECE/TRANS/SC.2/2007/5.

20. Le Groupe de travail a approuvé la version mise à jour de l'annexe I de l'AGC (ECE/TRANS/SC.2/2007/5) et a demandé au secrétariat d'établir une version de synthèse de l'Accord.

## **VII. PROJET DE PROGRAMME DE TRAVAIL POUR LA PÉRIODE 2008-2012 ET ÉVALUATION BIENNALE (point 6 de l'ordre du jour)**

Document: TRANS/SC.2/2007/6.

21. Le Groupe de travail a examiné les incidences éventuelles sur son programme de travail de la récente restructuration de la CEMT et de la future suppression du Groupe sur les chemins de fer de cette organisation. Il a fait observer que la poursuite de certaines activités qui jusqu'à présent étaient inscrites au programme de travail du Groupe sur les chemins de fer de la CEMT pourrait intéresser les États membres et que certaines activités particulièrement pertinentes et importantes pourraient être transférées au programme de travail du Groupe de travail des transports par chemin de fer de la CEE. Il a estimé être en mesure de traiter un certain nombre de questions de fond prioritaires, en réservant aux plus importantes d'entre elles un examen rapide et efficace. Il s'est en outre dit intéressé par une collaboration plus étroite avec le Centre commun de recherche de l'OCDE et le Forum international des transports, en particulier en ce qui concerne les travaux de recherche sur le transport ferroviaire.

22. Compte tenu de ce qui précède, le Groupe de travail a de nouveau demandé à tous les États membres d'envisager les questions qui pourraient en fin de compte être reprises par le Groupe de travail des transports par chemin de fer dans son futur programme de travail et de faire parvenir leurs propositions au secrétariat.

23. En outre, le Groupe de travail a examiné les projets d'indicateurs de succès destinés à faciliter la mesure de ses réalisations escomptées aux fins de l'évaluation biennale 2008-2009 et a décidé de remplacer le texte figurant sous le titre «Indicateurs de succès» (ECE/TRANS/SC.2/2007/6, par.7) par le texte suivant:



- b) Indicateurs de succès
- i) Nombre de pays, d'organisations intergouvernementales et d'organisations non gouvernementales participant à la réunion annuelle du Groupe de travail des transports par chemin de fer et degré de satisfaction tel que mesuré dans le cadre d'enquêtes;
  - ii) Nombre d'amendements à l'AGC, ainsi que de lignes actualisées et modifiées dans son annexe I, dont le Groupe de travail a assuré l'entrée en vigueur;
  - iii) Nombre d'ateliers/séminaires thématiques organisés et nombre de participants.

Moyennant cette modification, le Groupe de travail a adopté son projet de programme de travail, tel que reproduit à l'annexe du présent rapport, et a de nouveau invité tous les États membres à établir de nouvelles propositions en vue d'un examen approfondi à sa prochaine session.

### **VIII. ACTIVITÉS D'ORGANES DE LA CEE INTÉRESSANT LE GROUPE DE TRAVAIL (point 7 de l'ordre du jour)**

#### **A. Commission économique pour l'Europe**

Document: E/2007/37-E/ECE/1448.

24. Le Groupe de travail a été informé des décisions prises par la Commission à sa soixante-deuxième session (Genève, 25-27 avril 2007), au sujet de questions telles que la mise en œuvre de la réforme de la CEE et la Déclaration sur la contribution de la CEE à l'intégration paneuropéenne, adoptée durant la session. Il a en particulier été informé de la mise en œuvre de la réforme et des conclusions concrètes de la table ronde sur le thème «Développement de transports sûrs, clef de la coopération régionale», organisée au titre du point de l'ordre de jour de la Commission concernant la promotion du développement durable dans la région de la CEE.

25. Prenant note de ces faits nouveaux, le Groupe de travail a demandé à être informé de la prochaine session de la Commission et des conséquences éventuelles des décisions de celle-ci sur son propre programme de travail.

#### **B. Le Comité des transports intérieurs et ses organes subsidiaires**

Document: ECE/TRANS/192.

26. Le Groupe de travail a été informé des résultats de la soixante-neuvième session du Comité des transports intérieurs (6-8 février 2007) et des travaux du Comité dans la mesure où ils se rapportaient à des domaines intéressant le Groupe de travail (ECE/TRANS/166, par. 77 à 84).

## **IX. ÉTUDE DE LA SITUATION DES CHEMINS DE FER DANS LES ÉTATS MEMBRES (point 8 de l'ordre du jour)**

Documents: ECE/TRANS/SC.2/2007/7 et Add.1 à 3.

27. Le Groupe de travail a pris note des communications écrites du Canada, de la Croatie, de l'Estonie, de la Fédération de Russie, de la Roumanie, de la Serbie et de l'Ukraine, et s'est félicité des renseignements qu'elles contenaient concernant l'évolution passée et future du trafic ferroviaire de voyageurs et de marchandises, les faits nouveaux observés à la suite de la réorganisation du secteur du rail dans les pays membres, ainsi que les investissements dans l'infrastructure ferroviaire et le matériel roulant. Il a noté que les régies de chemin de fer connaissaient les mêmes tendances dans certains pays membres et déployaient d'importants efforts pour promouvoir les avantages du rail sur d'autres modes de transport. Estimant que l'échange de données d'expérience dans la résolution des problèmes similaires était utile, il a jugé important de procéder à un échange d'informations périodique sur ces questions. Aussi a-t-il invité les États membres à lui communiquer, à sa session de 2009, des informations sur les points suivants: a) données sur l'évolution passée et future du trafic voyageurs et du trafic marchandises; b) faits nouveaux consécutifs à la réorganisation du secteur ferroviaire, en particulier la création de nouvelles entreprises ferroviaires; c) investissements dans i) l'infrastructure ferroviaire et ii) le matériel roulant.

## **X. DÉTERMINATION DE LA CAPACITÉ DE L'INFRASTRUCTURE FERROVIAIRE, Y COMPRIS LES ASPECTS RELATIFS À LA REDEVANCE D'UTILISATION (point 9 de l'ordre du jour)**

Document: ECE/TRANS/SC.2/2007/8.

28. Le Groupe de travail a examiné la note de la Commission européenne donnant une vue d'ensemble de la collaboration actuelle entre l'UE, la DG TREN, l'Agence ferroviaire européenne et l'OSJD. Regrettant l'absence du représentant de la CE, le Groupe de travail a noté que la Commission avait mis en chantier une étude sur la compatibilité entre la législation ferroviaire de l'UE et celle de l'OSJD. La décision de publier ou non le rapport final de cette étude n'a pas encore été prise. Par ailleurs, l'Agence ferroviaire européenne a créé un groupe de travail chargé d'étudier la convergence entre les réseaux à écartement de voies de 1 435 mm et les réseaux à écartement de voies de 1 520/1 524 mm. Ce groupe de travail devrait publier un rapport final de l'analyse de la relation entre les deux types de réseau à la mi-2008 et proposer des recommandations sur les aspects techniques et opérationnels en jeu.

29. Les renseignements relatifs à la mise en œuvre des paquets ferroviaires présentant un grand intérêt pour les pays non membres de l'UE, le Groupe de travail a demandé à la DG TREN de la Communauté européenne de continuer à lui fournir, à ses futures sessions, des informations sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de ces paquets ferroviaires.

## **XI. INTEROPÉRABILITÉ ET HARMONISATION DES CONDITIONS D'EXPLOITATION DES DIFFÉRENTS SYSTÈMES DE TRANSPORT FERROVIAIRE (point 10 de l'ordre du jour)**

Document: ECE/TRANS/SC.2/2007/10.

30. Regrettant l'absence des représentants de l'OTIF, le Groupe de travail a pris note du rapport conjoint sur la coopération entre l'OTIF et l'OSJD au sujet de l'harmonisation des différents systèmes de transport ferroviaire. Il a en particulier pris note des travaux relatifs à la lettre de voiture CIM/SMGS et des efforts de l'OSJD et du CIT visant à élargir le champ d'application de cette lettre de voiture, des séminaires et des opérations de transport expérimentales organisés pour en promouvoir l'usage. Il a félicité l'OTIF et l'OSJD de leurs efforts et de leurs travaux communs dans ce domaine. Au cours de la session, le secrétariat a distribué une note supplémentaire de l'OTIF contenant des compléments d'information sur l'élaboration du plan annuel des activités conjointes de l'OTIF et de l'OSJD pour 2008, la poursuite de la collaboration dans le domaine du transport des marchandises dangereuses, les questions techniques liées au transport ferroviaire et la facilitation du passage des frontières.

31. Le Groupe de travail a fait observer que les questions d'interopérabilité présentaient un intérêt tout particulier pour les pays non membres de l'UE, notamment dans le contexte du développement des liaisons de transport Europe-Asie. Il a en outre réaffirmé l'importance de la mise en place d'un régime unique pour le transport ferroviaire international dans toute la région de la CEE. À cet égard, il a indiqué son souhait de continuer à être informé des activités de l'OTIF, de l'OSJD, de la Commission européenne et d'autres organismes internationaux compétents, ainsi que de leurs efforts visant à harmoniser les conditions d'exploitation de systèmes de transport ferroviaire différents. Il a demandé à la CEE, à l'OTIF et à l'OSJD de lui communiquer des renseignements actualisés sur l'état d'avancement de leurs travaux, en vue de sa prochaine session.

## **XII. PRODUCTIVITÉ DANS LES TRANSPORTS FERROVIAIRES (point 11 de l'ordre du jour)**

Document: ECE/TRANS/SC.2/2007/11.

32. Le Groupe de travail a pris note du document contenant des données sur les indicateurs quantitatifs de productivité de quelque 33 pays membres de la CEE, communiqué par l'UIC. Conscient de l'utilité d'un système de surveillance continue des indicateurs quantitatifs de productivité, le Groupe de travail a invité l'UIC, l'OSJD et tous les États membres à communiquer au secrétariat les renseignements les plus récents sur les indicateurs de productivité, en vue de sa prochaine session. Il a en outre demandé au secrétariat de faire établir un résumé, pour sa prochaine session, en se fondant sur les renseignements communiqués par les sources internationales et rassemblés auprès des pays membres.

### **XIII. PROJET DE CHEMIN DE FER TRANSEUROPEEN (TER) (point 12 de l'ordre du jour)**

Document: ECE/TRANS/SC.2/2007/12.

33. Le Groupe de travail s'est félicité que les activités au titre du projet TER aient été concentrées sur les problèmes communs apparus dans la région visée par le projet. Il a pris note des plans visant à donner suite aux plans directeurs TEM et TER, ainsi qu'à poursuivre les travaux concernant les questions d'infrastructure. Il a estimé qu'à l'avenir les activités au titre du projet TER devraient être concentrées sur des questions techniques, par le truchement d'études et de cours de formation continus dispensés aux pays membres, lesquels ont été invités à étudier les domaines prioritaires à prendre en compte aux fins du développement futur du transport ferroviaire. Le Directeur du projet TER a informé le Groupe de travail des efforts visant à amener de nouveaux pays à adhérer au projet.

34. Le Groupe de travail a pris note du rapport annuel sur le TER (TRANS/SC.2/2006/12), présenté par le Directeur du projet TER de la CEE, et a demandé à être tenu informé de l'évolution de la situation à sa prochaine session.

### **XIV. ÉLECTION DU BUREAU POUR LES SESSIONS DE 2008 ET 2009 (point 13 de l'ordre du jour)**

35. Le Groupe de travail a élu M. Kulesza (Pologne) Président et M. H. J. Y. Groot (Pays-Bas) Vice-Président de ses sessions prévues en 2008 et 2009.

### **XV. QUESTIONS DIVERSES (point 14 de l'ordre du jour)**

36. Le Groupe de travail a provisoirement décidé que sa soixante-deuxième session se tiendrait du 19 au 21 novembre 2008.

37. Il a aussi été rappelé que le site Web du Groupe de travail (<http://www.unece.org/trans/main/sc2/sc2.html>) contenait le texte des rapports, de l'ordre du jour de la prochaine session, des publications importantes et des documents de travail. Afin de faciliter et d'accélérer la publication par le secrétariat des documents de travail pour les sessions du Groupe de travail, il a été demandé aux délégués, chaque fois que possible, d'envoyer leurs communications par courrier électronique à l'adresse suivante: [miodrag.pesut@unece.org](mailto:miodrag.pesut@unece.org).

### **XVI. ADOPTION DU RAPPORT (point 15 de l'ordre du jour)**

38. Le rapport de la soixantième session du Groupe de travail a été établi par le Président et le Vice-Président, avec le concours du secrétariat et en concertation avec tous les participants à la session.

39. Les décisions adoptées par le Groupe de travail pendant la session figurent aux paragraphes du rapport énumérés ci-après: 5, 7, 8, 9, 10, 11, 13, 14, 17, 19, 20, 22, 23, 25, 27, 29, 31, 32, 34 et 35.

**Annexe**

**PROGRAMME DE TRAVAIL POUR LA PÉRIODE 2008-2012**

ACTIVITÉ 02.5: TRANSPORT FERROVIAIRE

**02.5.1 Infrastructure ferroviaire**

Priorité: 1

I. Examen de la situation concernant la mise en œuvre et les modifications éventuelles de l'Accord européen sur les grandes lignes internationales de chemin de fer (AGC)

Exposé succinct: Étude des possibilités d'amélioration des lignes ferroviaires internationales et de leur incidence sur l'AGC.

Travail à faire: Le Groupe de travail des transports par chemin de fer entreprendra les activités suivantes:

**ACTIVITÉS PERMANENTES**

- a) Examen de l'AGC en vue éventuellement: d'appliquer et, dans toute la mesure possible, d'améliorer les normes et les paramètres d'exploitation en vigueur; de tenir compte également des nouveaux courants de trafic Est-Ouest; de rendre plus sévères les normes en matière d'environnement, d'énergie et de sécurité; de tenir compte des conventions de la CEE sur l'environnement.

Résultats escomptés: Rapport sur la modification du réseau de l'AGC; rapport sur la mise en place d'un réseau ferroviaire européen classique et à grande vitesse. (2008)

Priorité: 1

II. Étude des infrastructures ferroviaires

- a) Exposé succinct: Étude de la possibilité d'améliorer les lignes ferroviaires internationales et leur gestion.

Travail à faire: Le Groupe de travail entreprendra les activités suivantes:

Examen de l'incidence des techniques de transport intermodal, notamment en ce qui concerne les investissements, et de la normalisation du matériel roulant et de la vitesse, afin de faciliter l'intégration de ces techniques dans le système ferroviaire et d'assurer ainsi une interopérabilité générale.

Résultats escomptés: Rapport sur les investissements dans l'infrastructure ferroviaire et le matériel roulant dans les pays membres. (2008)

Priorité: 2

- b) Révision périodique de la liste des gares de triage d'importance internationale afin d'en réduire le nombre.

Résultats escomptés: Rapport actualisé sur l'emplacement des grandes gares de triage du réseau ferroviaire européen. (2009)

Priorité: 2

- c) Examen des questions de sécurité dans les tunnels ferroviaires.  
Résultats escomptés: Étude de la situation actuelle et perspectives pour l'élaboration de nouvelles recommandations. (2008) Priorité: 2
- d) Examen de l'évolution des nouvelles initiatives prises dans le secteur ferroviaire concernant les liaisons entre l'Europe et l'Asie.  
Résultats escomptés: Rapport sur les initiatives actuelles et nouvelles. (2008) Priorité: 2

### ACTIVITÉS À DURÉE LIMITÉE

- e) Enquête périodique concernant le trafic voyageurs et marchandises sur les divers tronçons du réseau AGC, afin de faciliter la planification des transports; la troisième enquête est effectuée sur la base des données de l'année 2005.  
Résultats escomptés: Rapport sur le trafic ferroviaire sur le réseau de l'AGC en 2000. (2008) Recensement du trafic ferroviaire en 2005. Priorité: 2
- f) Examen d'autres sujets, le cas échéant.  
Résultats escomptés: Rapport sur chaque sujet.

### III. Projet spécial: Chemin de fer transeuropéen (TER)

Exposé succinct: Dans le contexte de la CEE, les pays du TER ont créé un cadre administratif et financier approprié dans le but de mettre en place un réseau ferroviaire au sein d'un système ferroviaire européen intégré.

#### Travail à faire:

- a) Rapport sur les faits nouveaux concernant particulièrement le projet afin d'encourager le trafic ferroviaire international (projet permanent).  
Résultats escomptés: Rapport de situation annuel sur les activités menées dans le cadre du projet TER. Priorité: 1
- b) Rapport sur les possibilités de financement du TER afin de promouvoir la construction de grandes lignes ferroviaires internationales et la modernisation des lignes existantes (projet permanent).  
Résultats escomptés: Rapport de situation annuel. Priorité: 2

### IV. Coopération interrégionale

Exposé succinct: Coopération avec d'autres commissions régionales et organes internationaux participant au développement des liaisons interrégionales.

Travail à faire: Le Groupe de travail sera tenu informé des échanges de renseignements entre les secrétariats des commissions régionales et d'autres organes internationaux afin de bénéficier de l'expérience acquise dans d'autres régions du monde (projet permanent). Priorité: 3

**02.5.2 Harmonisation des prescriptions applicables au transport international par chemin de fer, y compris à la facilitation de son exploitation et à la sécurité ferroviaire**

Priorité: 1

Exposé succinct:

- a) Simplification et harmonisation des formalités administratives, notamment des documents et des formalités au passage des frontières.
- b) Harmonisation et normalisation des prescriptions applicables à l'utilisation de l'infrastructure ferroviaire, y compris leur informatisation.
- c) Élaboration de propositions et préparation d'études visant à renforcer et à unifier le transport ferroviaire pour améliorer sa position sur les marchés des transports internationaux.
- d) Analyse des problèmes relatifs à l'harmonisation et à l'amélioration de la sécurité ferroviaire.
- e) Examen des perspectives d'adoption de dispositions juridiques régissant le contrat de transport de marchandises et de voyageurs par chemin de fer, en vue d'instaurer un régime juridique normalisé (harmonisation des régimes SMGS/SMPS et CIM/CIV).

Travail à faire: Le Groupe de travail des transports par chemin de fer entreprendra les activités suivantes:

**ACTIVITÉS PERMANENTES**

- a) Examen des difficultés particulières rencontrées au passage des frontières dans le trafic voyageurs et le trafic marchandises afin d'accélérer les opérations de passage des frontières et d'élaborer un programme pour résoudre les problèmes communs à plusieurs itinéraires.  
Résultats escomptés: Rapport sur les contacts bilatéraux et multilatéraux entre les gouvernements et les compagnies ferroviaires pour améliorer le passage des frontières dans le transport ferroviaire international. (2007) Priorité: 1
- b) Étude de la suite à donner à la mise en œuvre des recommandations et, si nécessaire, élaboration de textes nouveaux ou modification des textes en vigueur, en particulier pour faciliter le passage des frontières afin d'améliorer le trafic ferroviaire international. Priorité: 1
- c) Examen des prescriptions concernant l'exploitation et la réglementation du transport ferroviaire, la réduction des délais d'acheminement et l'amélioration de la précision des mouvements dans le transport international de marchandises, les innovations introduites dans l'exploitation des chemins de fer et l'intégration des services de différentes administrations ferroviaires. Priorité: 2
- d) Étude des possibilités d'harmonisation de l'application et des dates de l'heure d'été afin d'améliorer la qualité du transport ferroviaire.

Résultats escomptés: Rapport sur l'application de l'heure d'été. (Rapport sur la modification de l'application de l'heure d'été lorsqu'elle a lieu) Priorité: 3

- e) Analyse des politiques des pouvoirs publics en matière de sécurité ferroviaire, afin de contribuer à améliorer la sécurité des transports internationaux.

Résultats escomptés: Rapport sur la sécurité et application des techniques d'évaluation des risques dans le transport ferroviaire dans la région de la CEE. (2008) Priorité: 1

#### **ACTIVITÉS À DURÉE LIMITÉE**

- f) Analyse des divers éléments de productivité dans le transport ferroviaire et des possibilités d'accroître la productivité des chemins de fer, en particulier pour le transport international.

Résultats escomptés: Rapport biennuel sur le développement de la productivité du transport ferroviaire dans les pays membres. (2009) Priorité: 2

- g) Examen, sur la base des rapports des organisations internationales concernées, des progrès accomplis en matière d'harmonisation des dispositions juridiques régissant le contrat de transport de marchandises et de voyageurs par chemin de fer, afin d'étudier s'il est possible d'assurer la compatibilité des dispositions concernées.

Résultats escomptés: Rapport des organisations internationales sur les progrès réalisés en vue de l'élimination des difficultés dues à l'existence de régimes juridiques différents dans le domaine du transport ferroviaire international. (2008)

-----